

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME Réunion de 2016

Séance du 12 et 13 avril 2016

CD20160412_87
id. 2544

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET

BUDGET PRIMITIF 2016

Vu le projet de budget primitif de 2016,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu la demande de vote au scrutin public par ~~appel nominal déposée~~, conformément à l'article 52 du règlement intérieur, par les seize conseillers départementaux du Groupe « Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne »,

Monsieur le Président appelle à ses côtés le secrétaire de séance, après avoir rappelé les conditions d'exécution du scrutin fixées par l'article 52 du règlement intérieur,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 350 272 371,00 € :
 - section d'investissement : 81 430 478,00 €
 - section de fonctionnement : 268 841 893,00 €
- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Autorise Monsieur le Président à négocier et à réaliser les emprunts prévus au budget.

P 17
C /
A 13

Adopté.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC